

La Minerve



AVIS PUBLIC

**PREMIER RÈGLEMENT NUMÉRON⁰ 2021-697
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N⁰ 2013-101
PORTANT SUR LES MODALITÉS RELATIVES À UN
CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'USAGE DE LOCATION
COURT SÉJOUR ET LA MODIFICATION DE LA TERMINOLOGIE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2021, le premier règlement 2021-697 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme n° 2013-101 portant sur les modalités relatives à un certificat d'autorisation pour l'usage de location court séjour et la modification de la terminologie

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 15 juillet 2021.

Suzanne Sauriol

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, et copie certifiée conforme à la MRC des Laurentides le 15 juillet 2021, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 juillet 2021.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière